



**Département de Loir-et-Cher**  
**TERRITOIRES VENDOMOIS**

-----  
 Siège social : Hôtel de ville et de communauté – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX  
 -----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Délibération  
 n° TVD20221212-24

**Séance du lundi 12 décembre 2022**

	Voteants	Absents	Total	Pour	Contre	Abstention
Membres	92	8	92	92	0	0
Voix	92	8	92	92	0	0

**OBJET : AMENAGEMENT : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – MINIER à Naveil – Avis sur le dossier d'enquête publique**

Le lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30, les membres du conseil de la communauté Territoires vendômois se sont réunis au 3<sup>ème</sup> Volume au Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme, sur convocation adressée par le président, le mardi 6 décembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales.

**Membres présents ou représentés :**

Laure ANTHEAUME, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Bruno BARBIER, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT, Sylvie BONNET (Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Philippe BOUCHET, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Patrick BRIONNE (Donne procuration à Cécilia NAUCHE), Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Jimmy MARCILLY), Marwane CHABBI, Philippe CHAMBRIER, Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS (Donne procuration à Benoit ROUSSELET), Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, Jean-Paul CLAMENS, François COCHET, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER (Donne procuration à Tural KESKINER), Sylvie DEUX, Clara DODIN (Donne procuration à Agnès MACGILLIVRAY), Reyhan DOGAN (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Thierry FLEURY, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT (Donne procuration à Philippe CHAMBRIER), Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER (Donne procuration à Alain SOUVRAIN), Jean-Claude GAUTHIER, Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA, Erick GOUGÉ, Claire GRANGER, Annie GUELLIER (Donne procuration à Thierry BENOIST), Stéphane GUÉRIN, Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION, Joël HEUZÉ, Aimé HOUDEBERT, Simon HOUDEBERT, Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET (Donne procuration à Claire FOUCHER-MAUPETIT), Nicole JEANTHEAU, Tural KESKINER, Didier LALLIER, Gilles LEGUEREAU, Serge LEPAGE, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Jimmy MARCILLY, Christophe MARION, Magali MARTY-ROYER, Philippe MERCIER (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER), Yolande MORALI, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON (Donne procuration à Patrick CALLU), Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU (Donne procuration à Laurent BRILLARD), Philippe POU德拉I (Donne procuration à Caroline BESNARD), Joël PRENANT, Patrick PROUST, Yves ROLLAND, Benoit ROUSSELET, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ, Thierry SIFANTUS, Francis SIMON, Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET, Patrick TAFILET (Donne procuration à Arnaud TAFILET), Christine TOREAU, Didier TRENTESAUX, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT

**Membres arrivés au cours de l'assemblée :**

Bernard BONHOMME (à 19:11, Délibération 2, Donne procuration à Nicole JEANTHEAU, Alain VÉRITÉ (à 19:17, Délibération 4)

**Liste des absents et non suppléés :**

Eric BARDET, Bernard BONHOMME (boîtier électronique de vote inactif pour Délibération 1), Lydie BOULAY, Michel DENIAU, Yves DOLBEAU, Pierre FOURNET-FAYARD, Mickaël HUARD, Caroline LEMAÎTRE, Gilles SOURIAU

Laurent Brillard, Président, préside la séance.

Le conseil de communauté, réuni au nombre prescrit par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, nomme Serge Lepage et Benoit Rousselet deux de ses membres, pour secrétaires conformément à l'article L. 2121-15 dudit code.

Conformément à la délibération n° TVD20201607-05 du 16 juillet 2020 et à l'article 21 du règlement intérieur adopté le 7 décembre 2020 par délibération n° TVD20201207-10, les délibérations sont adoptées au scrutin public ou secret par vote électronique en présentiel au moyen de boîtiers individuels.

**DESTINATAIRES :**

- 1 ex. Dossier DDUAE
- 1 ex. Dossier séance
- 1 ex. DSF / trésorerie
- 1 ex. MINIER SAS

Laurent Brillard, Président, donne lecture du rapport suivant :

### **EXPOSÉ :**

La société MINIER est une société par actions simplifiée implantée à Naveil. L'exploitation de sa carrière située au lieu-dit Bondrée a été autorisée initialement par arrêté préfectoral n° 01-3385 du 3 août 2001 pour une durée de 20 ans à compter de la date de début de travaux.

L'autorisation arrivant à son terme, la société MINIER sollicite le renouvellement d'une partie de ce site.

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le Conseil communautaire est appelé à donner son avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Au vu de sa localisation et des activités alentours, la communauté d'agglomération émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation environnementale de cette société.

### **PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit Bondrée à Naveil ;
- d'autoriser le président ou le vice-président délégué à l'aménagement communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **DECISION :**

Conformément au CGCT, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1 qui disposent que le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil de communauté,

*EMET un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit Bondrée à Naveil ;*

*AUTORISE le président ou le vice-président délégué à l'aménagement communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Le 12 décembre 2022 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
Laurent BRILLARD

#### DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et notifiée.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandant avec accusé de réception :  
- un recours gracieux adressé au président de la communauté Territoires vendômois, BP 20107 - 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;  
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Téléréferrals citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.